



**fondation de la ville de Genève
pour le logement social**

Conditions d'attribution des logements à loyer économique

Pour obtenir en location un logement à loyer économique, le candidat doit remplir les conditions cumulatives suivantes :

- a) avoir son domicile fiscal à Genève ;
- b) ne pas bénéficier d'exonérations fiscales pour plus de la moitié du revenu familial déterminant ;
- c) le logement sollicité doit être le domicile principal du candidat et de toutes les personnes faisant ménage commun avec lui ;
- d) la fortune brute, déduite des dettes admises par l'administration fiscale dans le dernier avis de taxation du candidat ou des personnes faisant ménage commun avec lui, ne doit pas dépasser CHF 100'000.- pour une personne seule, CHF 200'000.- pour un couple et CHF 50'000.- pour les enfants ;
- e) ne pas avoir de contentieux en cours ou passés avec la Fondation ;
- f) le candidat, ou l'une des personnes faisant ménage commun avec lui, ne doit pas être propriétaire d'un bien immobilier répondant à ses besoins dans le canton de Genève ou sa région, lorsque la proximité de celui-ci permettrait d'y résider.